REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
**Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir**

# REQUÊTE EN AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT SOUMIS A LA LRDBHD

## FORMULAIRE C : CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE DIVERTISSEMENT PUBLIC

**Catégorie de la demande :**
Ouvrir un établissement public

**Sous-catégorie de la demande :**
Créer un établissement divertissement/salle de jeux

### REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

Le présent formulaire vise la délivrance d'une autorisation d'exploiter un établissement de divertissement public au sens des articles 3 lettre c et 42 LRDBHD.

*Définition :*

L'établissement de divertissement public se définit comme étant un établissement destiné à la récréation de la population (article 3 lettre c LRDBHD).

Sont notamment considérés comme tels les salons de jeux, tels que casinos, salons de billards, cybercafés, bowlings, laser-game (article 49 alinéa 1 lettre a RRDBHD), les lieux de récréation pour familles en espace clos, tels que salles de jeux pour petits, mini-karting, aqua-parcs (article 49 alinéa 1 lettre b RRDBHD) et les fêtes foraines et autres lieux de récréation en plein air qui font l'objet d'une installation fixe et permanente dans un espace dédié, tels que les parcs d'événements ou d'attraction (article 49 alinéa 2 RRDBHD).

*Buvette accessoire à un établissement de divertissement public :*

**L'exploitation de buvettes permanentes accessoires au sein de l'établissement de divertissement public doit faire l'objet de requêtes en autorisation distinctes (formulaires B) (articles 49 LRDBHD et 50 alinéa 7 à 9 RRDBHD).**

L'autorisation d'exploiter une buvette accessoire à un établissement de divertissement public ne peut être délivrée qu'à condition que l'établissement de divertissement public soit au bénéfice d'une autorisation d'exploiter en vigueur délivrée en application des articles 42 LRDBHD et 50 RRDBHD.

La requête en autorisation est valablement déposée, lorsqu'elle est faite au moyen du présent formulaire dûment rempli, signé et comporte toutes les pièces nécessaires à son examen.
La requête ne réalisant pas ces conditions est retournée au requérant, sans fixation d'un délai pour la compléter (article 19 RRDBHD).

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir statue dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la requête complète et de la réception des éventuels préavis requis des autorités (articles 20 LRDBHD, articles 2 alinéa 5 et 31 alinéa 6 à 11 RRDBHD), pour rendre une décision relative à la présente requête (article 31 alinéa 12 RRDBHD).

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

## 1. REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

## 2. ENTREPRISE (propriétaire du fonds de commerce article 3 lettre o LRDBHD)

Numéro IDE : .....

Raison sociale nom : .....

Complément raison sociale : .....

Nature juridique

☐ Société à responsabilité limités (SàrL) ☐ Société anonyme (SA) ☐ Société coopérative
☐ Société en nom collectif (SNC) ☐ Société en commandité ☐ Société simple
☐ Entreprise individuelle
☐ Fondation ☐ Association

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : .....

NPA : ..... Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : https://.....

*En cas de pouvoir de signature collectif, veuillez saisir pour chaque représentants les coordonnées, même si elles sont identiques à celles du requérant. Si plus de 3 représentants, veuillez transmettre les coordonnées dans une page annexe comme indiqué ci-dessous.*

**2.1 Représentant 1 de l'entreprise**[1]

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : .....

***Sécurité sociale et droit du travail :***

L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

**2.2 Représentant 2 de l'entreprise**

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Adresse

Rue : .....Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : .....

[1] On entend par représentant : les associés (pour la société simple, la SNC, et la société en commandite), le président et la personne qui exerce la direction de la société (pour la SA, la SARL, la Coopérative, la Fondation, et l'Association).

***Sécurité sociale et droit du travail :***

L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

**2.3 Représentant 3 de l'entreprise**

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : .....

***Sécurité sociale et droit du travail :***

L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

**2.4 Renseignements complémentaires**

*Si l'entreprise (propriétaire de fonds) est locataire :*

- Existe-t-il un contrat de bail ? ☐ OUI ☐ NON
- Existe-t-il un contrat de sous location du local ? ☐ OUI ☐ NON
- Existe-t-il une mise en gérance du local ? ☐ OUI ☐ NON
- Existe-t-il un contrat de transfert de bail ? ☐ OUI ☐ NON

## 3. ÉTABLISSEMENT (article 3 lettre b LRDBHD)

Enseigne/nom de l'établissement : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : .....

NPA : ..... Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : https://.....

***ATTENTION :*** *nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 8 LRDBHD aucun établissement ne peut être exploité avant d'avoir obtenu au préalable l'autorisation d'exploiter délivrée par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir. Tout établissement débutant son activité sans autorisation fera l'objet d'une sommation de fermeture (article 61 LRDBHD).*

## 4. LOCAL DE L'ACTIVITÉ (catégorie de l'établissement)

**4.1 Type d'établissement de divertissement public (article 49 alinéa 1 et 2 RRDBHD)**

(une seule coche possible) **:**

☐ **Salon de jeux** (exemples : salon de billards, cybercafé, bowling, laser-game) (article 49 alinéa 1 lettre a RRDBHD)

Préciser : .....

Nombre d'appareil de jeux (article 39 LRDBHD) : .....

☐ **Lieu de récréation pour familles en espace clos** (exemples : salles de jeux pour petits, mini-karting, aqua parcs) (article 49 al 1 let b RRDBHD)

Préciser : .....

☐ **Autre** (lieux de récréation) (voir article 49 alinéa 2 RRDBHD)) :

Préciser : .....

.....

**4.2 Est-ce un nouveau local de l'établissement ?** ☐ OUI ☐ NON

**4.3 Le local a-t-il fait l'objet de transformations ?** ☐ OUI ☐ NON

## 5. EXPLOITANT DE L'ÉTABLISSEMENT (article 3 lettre n LRDBHD)

***ATTENTION :*** *L'exploitant doit être désigné par le propriétaire de l'établissement (article 9 lettre f LRDBHD). Les autorisations d'exploiter prévues par la LRDBHD ne peuvent être délivrées qu'à une personne physique et sont intransmissibles (articles 9 lettre a et 21 alinéa 3 LRDBHD).*
*Veuillez saisir les informations de l'exploitant même si elles sont identiques à celles du requérant.*

### 5.1 Exploitant

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....
Nom de naissance : .....
Date de naissance (jour/mois/année) : .....

Adresse
Rue : ..... Numéro : .....
Complément de rue : ..... NPA : .....
Localité : .....
Canton : ..... Pays : .....
Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....
E-mail : .....
Nationalité : ..... Type de permis de travail : .....
Date de validité permis de travail (jour/mois/année) : .....

### 5.2 L'exploitant exerce-t-il actuellement une autre activité professionnelle :

☐ OUI → **poursuivre en remplissant le chapitre 5.2.1**

☐ NON → **poursuivre directement au chapitre 5.3**

#### 5.2.1 Nom de l'employeur et nombre d'heures hebdomadaires

- Nom de l'employeur 1 ..... Nombre d'heures hebdomadaires : .....
- Nom de l'employeur 2 ..... Nombre d'heures hebdomadaires : .....
- Nom de l'employeur 3 ..... Nombre d'heures hebdomadaires : .....
- Nom de l'employeur 4 ..... Nombre d'heures hebdomadaires : .....

### 5.3 L'exploitant est-il employeur ou a-t-il déjà été employeur durant les douze derniers mois : ☐ OUI ☐ NON

## REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1er étage) ou transmise par voie postale.

## 6. LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE (article 20 RRDBHD)

### A) Pièces relatives à l'exploitant

6.1 Deux **photos** format passeport (récentes, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef)

6.2 Copie de la **pièce d'identité**

6.3 Copie du **permis de séjour ou du permis de travail** autorisant l'exercice d'une activité lucrative à Genève[2]

6.4 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête, quel que soit le lieu de domicile

6.5 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête[3]

6.6 **Certificat de bonne vie et mœurs original** et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête[4]

6.7 Attestation **prouvant que l'exploitant s'est acquitté envers ses employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP)** durant les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête[5]

6.8 **Certificat de capacité civile** délivré par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête

6.9 Copie du **contrat de travail ou de tout autre contrat** conclu avec le propriétaire de l'établissement[6]

6.10 Si vous avez d'autres employeurs : **Accord(s) employeur(s)**[7]

---

2 Pièce à produire uniquement si l'exploitant n'est pas de nationalité suisse.

3 Pièce à produire uniquement si l'exploitant est domicilié hors de Suisse.

4 Si l'exploitant n'est pas domicilié en Suisse, et que son pays de domicile ne délivre pas ce type d'attestation, il doit produire à l'appui de sa requête une attestation manuscrite, datée et signée, par laquelle il atteste avoir l'exercice des droits civils, ne pas faire l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle et jouir d'une bonne réputation.

5 Pièce à produire uniquement si l'exploitant est employeur ou qu'il a été employeur dans les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête.

6 La production de cette pièce n'est pas exigée si l'exploitant est également le propriétaire de l'établissement.

7 Les autres employeurs doivent acceptés par courrier signé un travail parallèle de l'exploitant.

**B) <u>Pièces relatives au représentant de l'entreprise (propriétaire du fonds mentionné au point 2)</u>**

6.11 Copie de la **pièce d'identité**[8]

6.12 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête[8]

6.13 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête, quel que soit le lieu de domicile [8] [9]

6.14 **Certificat de bonne vie et mœurs** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête[8]

6.15 **Attestation prouvant que le propriétaire s'est acquitté envers ses employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP)** durant les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête[10]

6.16 Extrait **du registre foncier**[11]

6.17 Extrait du **registre du commerce** attestant que l'exploitant dispose d'un pouvoir de signature

6.18 Copie du **contrat de bail à loyer** mentionnant la destination des locaux

6.19 Copie du **contrat de sous-location** <u>et</u> d'une **attestation du bailleur** (propriétaire des locaux) autorisant la sous-location[12]

6.20 Copie du contrat de **transfert de bail**[13]

6.21 Copie du **contrat de mise en gérance**[14] ou du contrat de bail à ferme <u>et</u> d'une **attestation du bailleur** (propriétaire des locaux) autorisant la sous-location

**C) <u>Pièces relatives au local de l'activité</u>**

6.22 **Pour les établissements ouverts à un large public** (dès 100 personnes)[15]: <u>permis d'occuper</u> délivré par le DT ou, s'il n'a pas encore été reçu, <u>l'autorisation de mise en service</u> délivrée par le service de la police du feu

**Pour les établissements non-ouverts à un large public** (moins de 100 personnes)[7]: <u>attestation de conformité</u> établie par un mandataire professionnellement qualifié

---

8 Pour la société simple, la SNC et la société en commandite : cette pièce doit être fournie par tous les associés. Pour la SA, la SARL et la Coopérative : cette pièce doit être fournie uniquement par le président de la société et par la personne qui exerce la direction de la société (si différente). Pour la Fondation et l'Association : cette pièce doit être fournie uniquement par le président et par la personne qui exerce la direction (si différente).

9 Pièce à produire uniquement si l'exploitant est domicilié hors de Suisse.

10 Pièce à produire uniquement si le propriétaire est employeur ou qu'il a été employeur dans les douze derniers mois précédant le dépôt de la requête.

11 Pièce à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est également propriétaire des locaux.

12 Pièce à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est sous-locataire des locaux.

13 Pièces à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est au bénéfice d'un contrat de transfert de bail relatif aux locaux.

14 Pièce à produire uniquement si le propriétaire de l'établissement est également propriétaire des locaux.

15 Un établissement est considéré comme étant ouvert à un large public s'il peut accueillir 100 personnes ou plus (article 38 du Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses du 27 février 1978).

****

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut en outre :

a. faire dépendre la délivrance de l'autorisation requise à la production par l'exploitant et/ou le propriétaire d'une attestation délivrée par l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) confirmant que l'exploitant s'est engagé auprès de l'office à respecter les conditions de travail en usage à Genève (article 20 alinéa 2 lettre m et alinéa 3 lettre e RRDBHD) ;
b. ordonner la production des jugements pénaux relatifs aux condamnations figurant dans le(s) extrait(s) de casier judiciaire produit(s) ainsi que toute pièce utile relative à une procédure pénale en cours (article 31 alinéa 4 RRDBHD) ;
c. ordonner la production de tout document ou pièce complémentaire lui permettant d'établir si les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies (article 20 alinéa 5 RRDBHD et article 31 alinéa 3 RRDBHD).

Le dossier n'est réputé être complet au sens de l'article 19 alinéa 1 let b et alinéa 3 RRDBHD qu'à réception des pièces complémentaires requises par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

Les parties signataires sont rendues attentives sur le fait que le dossier relatif à la présente requête en autorisation est librement accessible au propriétaire de l'établissement et à l'exploitant désigné. Ceci vaut également pour les données personnelles relatives à l'exploitant communiquées à l'appui de la requête.

En outre, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilité à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement (articles 57 alinéa 1 et 59 alinéa 1 LRDBHD). L'émolument reste acquis à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête (article 59 alinéa 3 LRDBHD).

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, **les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.** Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

De par sa signature, l'exploitant s'engage à gérer de manière personnelle et effective l'établissement pour lequel il sollicite l'autorisation d'exploiter.

**Exploitant de l'établissement**

Lieu : ..... Date : .....

Nom et prénom : ..... Signature : .....

**Représentant(s) de l'entreprise**[16]

Lieu : ..... Date : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

[16] En cas de pouvoir de signature collectif : le présent formulaire n'est réputé valablement signé par la personne morale propriétaire de l'établissement que s'il est contresigné par les représentants pouvant engager conjointement la société propriétaire.